

Délibération n°2022-03-21

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Garantie d'emprunt Corrèze Habitat à Meymac**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	62
Pouvoirs	11
Votants	73

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelin			

- **Élus excusés :**

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Christophe ARFEUILLERE ne prend part ni au débat ni au vote.

Dans le cadre du projet de restructuration de locaux du Lycée Forestier de Meymac de 96 studios à Meymac, Monsieur le Président informe que l'Office Public de l'Habitat Corrèze Habitat sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour un prêt à contracter, auprès de la Caisse d'Epargne, pour le financement des travaux précités.

Bâtiment concerné : Résidence étudiante

Capacité d'accueil : 115 lits répartis dans 96 studios ou appartements doubles

Travaux à réaliser :

- Réfection de la plomberie et des salles de bains ;
- Remplacement des menuiseries extérieures et création d'une VMC
- Remplacement des faux plafonds et embellissement des couloirs
- Fournitures et pose d'entrée
- Installation de contrôle d'accès et caméras

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	999 999,29 €	Emprunts	1 260 000,00 €
Honoraires	148 411,21 €	Fonds propres	3 251,55 €
TOTAL	1 263 251,55 €	TOTAL	1 263 251,55 €

Les 50% restant sont assumés par la commune de Meymac.

Cette garantie est un préalable à la réalisation du projet de restructuration des 96 studios, étant donné que tout dossier de prêt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne doit être garanti à 100%.

Le conseil communautaire sera saisi à nouveau en vue de délibérer sur le futur contrat et son contenu.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'accord de principe de garantie à hauteur de 50% pour la souscription d'un emprunt à hauteur de 630 000,00 euros, relatif au projet de restructuration de locaux du Lycée Forestier de Meymac de 96 studios à Meymac par l'Office Public de l'Habitat Corrèze Habitat ;
- **AUTORISE** le président à signer les documents nécessaires et à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	71
Pour	71
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,
Pierre Chevalier

